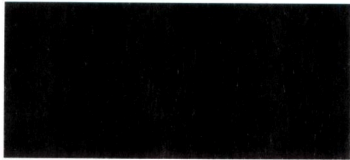


Le 10 février 2017

**Stella Leney, Ad. E.**  
Vice-présidente – Affaires corporatives  
et secrétaire générale  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



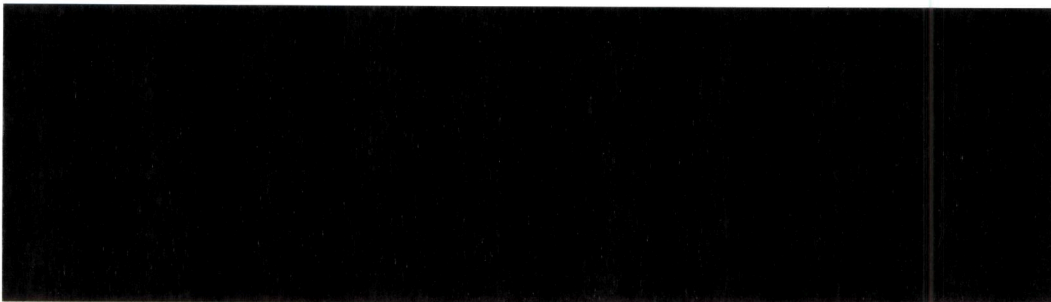
**N/Référence : C-5488**

**Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 12 janvier 2017.

**Volet 1 – Perte de revenus lors de pannes depuis 2010**



Par ailleurs, nous vous informons qu'Hydro-Québec Distribution dépose à la Régie de l'énergie, dans le cadre de son rapport annuel, un document intitulé « *Mécanisme de récupération des charges d'exploitation associées aux pannes majeures* », lequel précise les dates pour lesquelles des pannes majeures se sont produites. Ce document est accessible aux adresses ci-dessous, pour les années 2010 à 2015. Les données de l'année 2016 seront déposées vers le mois d'août 2017.

[http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/RappHQD2010/HQD-02-3.1-Pannes\\_majeures.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/RappHQD2010/HQD-02-3.1-Pannes_majeures.pdf)

<http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/RappHQD2011/HQD-02-3.1-%20Pannes%20majeures.pdf>

[http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/RappHQD2012/HQD-02-3-1\\_Pannesmajeures.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/RappHQD2012/HQD-02-3-1_Pannesmajeures.pdf)

<http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/RappHQD2013/HQD-02-3.1-Pannesmajeures.pdf>

<http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/RappHQD2014/HQD-02-3.1%20-%20Pannes%20majeures.pdf>

[http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/RappHQD2015/HQD-02-3.1\\_25avril16.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/RappHQD2015/HQD-02-3.1_25avril16.pdf)

### **Volet 2 – Vols d'électricité de 2012 au 12 janvier 2017**


En réponse à cette partie de votre demande, vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant le nombre de cas de subtilisation avérée pour les années 2012 au 12 janvier 2017, ainsi que les montants facturés.

ANNÉE	Nombre de cas de subtilisation avérée	Montants facturés (incluant les frais et pénalités applicables) \$
2012	681	3 803 700
2013	473	3 297 300
2014	644	2 360 800
2015	538	1 868 000
2016	605	1 791 900
2017 (au 12 janvier)	4	4 700

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

  
Stella Leney

p. j.